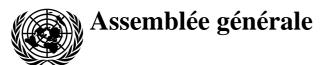
Nations Unies  $A_{/HRC/14/G/2}$ 



Distr. générale 7 juin 2010

Original: français

Conseil des droits de l'homme Quatorzième session Point 1 de l'ordre du jour Questions d'organisation et de procédure

## Lettre datée du 3 juin 2010, adressée à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de Belgique

Vous trouverez en annexe\* une explication de vote après le vote de la Belgique concernant la résolution intitulée "The grave attacks by Israeli forces against the humanitarian boat convoy" et inscrite sous la cote A/HRC/14/L.1.

Pour des raisons techniques, cette intervention n'est parvenue à notre délégation à Genève qu'après la clôture de la séance consacrée à la prise d'action sur cette résolution. Elle n'a donc malheureusement pas pu être prononcée en salle.

Je vous serais dès lors reconnaissant de bien vouloir la diffuser en tant que document de la présente 14<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme.

(signed) Hugo Brauwers
Représentant permanent adjoint

Merci de recycler

<sup>\*</sup> L'annexe est distribuée telle qu'elle a été reçue, dans la langue originale seulement.

## Annexe

## **Explication de vote**

La délégation belge regrette une fois de plus qu'il n'ait pas été possible d'adopter le texte de cette résolution par consensus, ce qui aurait plus que jamais été nécessaire au sein du Conseil des Droits de l'Homme sur une question aussi grave.

Pour ce motif, la Belgique s'est abstenue, mais elle approuve le principe d'une enquête immédiate, transparente et impartiale. La Belgique souligne que le fait de mener cette enquête est plus important que les discussions sur ses modalités et qu'elle était ouverte au caractère international d'une telle enquête. Face à la gravité de cet évènement et les circonstances qui l'entourent, il est indispensable que la Communauté internationale réagisse, comme l'a fait le Conseil de sécurité et, d'ailleurs, également l'UE par la voix de la Haute Représentante pour les affaires étrangères de l'UE, Mme Ashton.

La Belgique se félicite du fait que le Conseil des Droits de l'Homme ait été en mesure d'agir avec rapidité dans ce cas et compte bien que cette approche serve d'exemple dans des cas similaires où l'urgence est requise pour adresser des crises et des graves violations des droits de l'homme.

2